

CHARTRE DU DIRIGEANT

Le dirigeant d'association pris au sens large, (président, trésorier, secrétaire, membre du comité directeur..) doit dans l'exercice de sa responsabilité :

- 1.** Connaitre, diffuser et respecter les valeurs et les règles collectives de la FFG (statuts, règlement intérieur, règlement technique ...)
- 2.** Porter les valeurs et mettre en œuvre les règles collectives de sa propre association affiliée à la FFG
- 3.** Accueillir sans discrimination tous les pratiquants
- 4.** Promouvoir la gymnastique pour tous, permettant les progrès et l'épanouissement de chacun
- 5.** Organiser l'activité en toute sécurité (encadrement et matériel)
- 6.** Bannir tous les comportements abusifs
- 7.** Protéger les pratiquants des éventuels comportements déviants
- 8.** Stimuler la participation des collaborateurs bénévoles et professionnels
- 9.** Etre exemplaire pour induire l'exemplarité
- 10.** Communiquer et rendre des comptes sur l'évolution de l'association

